



## CRIIRAD

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

471 av. V. Hugo – 26000 Valence  
Roland Desbordes : 06 86 18 01 87  
Corinne Castanier : 04 75 41 82 50  
E-mail : contact@criirad.com

COMMUNIQUE CRIIRAD

CLI du  
CEA Saclay

### *Invitation*

Jeudi 18 décembre, de 14h00 à 16h30  
Hôtel du Département à EVRY Courcouronnes

Par courrier en date du 17 octobre 2003, la CRIIRAD demandait au président de la Commission Locale d'Information de Saclay l'organisation d'un débat sur l'arrêté « *SECRET DEFENSE* » du 24 juillet 2003, suivi d'un vote sur la suspension des activités de la CLI aussi longtemps que ce texte serait en vigueur.

Adopté à la demande du groupe Cogéma, cet arrêté instaure, en effet, une restriction considérable de la liberté d'expression, assortie de sanctions très lourdes, selon une logique aussi inédite que dangereuse et des modalités qui autorisent tous les arbitraires. Compte tenu des implications de ce texte pour le fonctionnement des CLI (tout au moins de celles qui font un réel travail), la CRIIRAD considère qu'il est impossible de faire l'impasse sur cette question.

Le débat est prévu pour demain jeudi, entre 14h10 et 15h00.

La CRIIRAD sera représentée par son président, monsieur Roland DESBORDES. Monsieur Didier LALLEMAND, signataire de l'arrêté s'étant désisté, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sera représenté par Monsieur PLAISANT. Quelle que soit l'issue du vote, **la CRIIRAD rendra publique sa décision de maintenir ou suspendre sa participation aux travaux de la CLI.**

Pétition nationale lancée par la CRIIRAD pour l'abrogation de l'arrêté

Remise de **15 000** nouvelles signatures  
au représentant du ministre de l'Economie

Les **10 000** premières pétitions ont été remises à **Matignon** le 14 octobre dernier. Au nom de plus de 60 associations, fédérations d'associations et syndicats, la CRIIRAD remettra au représentant du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – au nom duquel a été pris l'arrêté *Secret Défense* – **15 000 nouvelles pétitions**. Elles seront accompagnées d'un **courrier demandant l'organisation d'une réunion de travail incluant les responsables associatifs et les journalistes mobilisés contre l'arrêté ainsi que leurs conseils.**

L'arrêté du 24 juillet 2003 ayant été rédigé à la demande du groupe **Cogéma/Areva** et par son ministère de tutelle, il serait équitable que l'Etat accepte d'entendre les arguments de la société civile. Etant donné l'importance de l'arsenal juridique existant, les associations exigent notamment que la nécessité d'adopter des mesures particulièrement attentatoires aux droits soit préalablement démontrée. Elles sont aussi préoccupées de sécurité que les services de l'Etat, mais, à ce jour, rien n'est venu les convaincre que c'est la sécurité qui est en cause et non les intérêts particuliers du lobby nucléaire. Et les amendements envisagés par l'Etat ne répondent en rien aux critiques de fond.

voir compléments d'information